AR PREFECTURE
016-200054047-20200227-2020_02_27_23-DE
Reçu le 04/03/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés-Absents : 10
Délégations : 03

Date de Convocation:
19 février 2020

Date d'affichage :
19 février 2020

Le 27 février deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 février 2020, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. GERMANEAU Gilbert, Mme LAMANT Marie-Line, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine

Délégations : M. GERMANEAU Gilbert à Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line à M. GUINOT Jean François, Mme VICTOR Nathalie à M. BOOB Frédéric,

Secrétaire de séance : M. GAULTIER Emmanuel

2020/02/27
N°23

23- Finances - Admission en non-valeur Budget Général 2020

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que toutes les mesures de recouvrement raisonnables ont été prises par le trésorier en vue de recouvrer lesdites créances.

De ce fait, il demande au Conseil Municipal que ces admissions en non-valeur aux titres des exercices 2016, 2017 et 2018 soient admises en produits irrécouvrables à l'imputation budgétaire 6541 pour la somme de 430.86€ sur le budget général 2020.
Il précise que les crédits budgétaires ont été ajustés pour cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'admission en non-valeur la somme de 430.86€ correspondant à des produits irrécouvrables à l'imputation budgétaire 6541 sur le budget général.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 3 mars 2020

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens